



Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 06-11-2023

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise (absente), GALAN Christian (absent), GILBERT Françoise (P), GRANGET Cyrille, KECHIDI Med (P), NARDONE Jean-Luc (absent), PALAISI Marie-Agnès (absente), PENNEC Blandine.

Collège B : BAQUE Zachary (P), BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao (P), GUNNARSSON Cécilia (absente), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie (P), SURBEZY Agnès.

Collège BIATSS : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine, CARLES Christiane, DE FORAS Joson (absent), LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : BARONNET Ewann (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie, KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan, MATHEY Julien (absent), PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES (absent), Martine CREGUT (absente), M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (absent), Christophe SAINT-PIERRE (absent).

Personnalités invitées :

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), BAULO Sylvie, CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CONCA Virginie (absente), CORTES Monique (absente), DELIERRE Charles (absent), HENNAUT Odile, LE PRIEULT Henri, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 19 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.

La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du CUFR du 16 octobre 2023
2. Vote des capacités d'accueil et des attendus Parcoursup et Mon Master
3. Demandes de subventions scientifiques : votes
4. Points divers
5. Questions diverses.

1. Validation du compte rendu du CUFR du 16 octobre 2023
--

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des conseillères et conseillers le compte rendu du Conseil d'UFR du 16 octobre 2023, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 1

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 18

2. Vote des capacités d'accueil et des attendus Parcoursup et Mon Master
--

Les tableaux consignants les capacités d'accueil et les attendus pour Parcoursup et Mon Master pour l'année 2023-2024 avaient été déposés sur Scout, et il avait été demandé aux composantes d'y indiquer les modifications souhaitées pour la rentrée 2024 (en rouge, pour que ces modifications soient faciles à repérer).

Les capacités d'accueil et les attendus pour Parcoursup et Mon Master pour l'ensemble des formations de l'UFR pour l'année 2024-2025 ont été soumis au vote des membres du Conseil.

Vote relatif aux attendus des formations pour Parcoursup et Mon Master :

Ne participe pas : 1

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 18

Vote relatif aux capacités d'accueil des formations pour Parcoursup et Mon Mastser :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

3. Demandes de subventions scientifiques : vote

Deux demandes de subventions pour des journées d'études ont été transmises à notre UFR :

- Construction, journée d'études des jeunes chercheur.e.s du CAS, 100 euros demandés ;
- Journées Patrimoine Opération « Sciences et sociétés », projet porté par le CEIBA, 150 euros demandés.

Dans la version actuelle du vade-mecum, la subvention accordée par l'UFR pour une journée d'études peut aller de 100 à 150 euros mais, dans les faits, seules des subventions de 100 euros ont été attribuées ces dernières années. En effet, le budget des manifestations scientifiques risquerait d'être trop rapidement épuisé si 150 euros étaient fréquemment accordés pour les journées d'études. Blandine PENNEC, qui a été directrice-adjointe de l'UFR jusqu'à l'année dernière, a d'ailleurs confirmé que le budget ne serait pas suffisant si l'on ne s'en tenait pas à une subvention de 100 euros.

Il a donc été décidé que le vote des conseillères et conseillers porterait uniquement sur des subventions de 100 euros, pour les deux demandes soumises au Conseil ce jour.

D'autre part, au vu de ces considérations, il semblerait pertinent de soumettre aux membres du Conseil une modification du vade-mecum, afin d'établir clairement que les subventions accordées aux journées d'études par l'UFR sont de 100 euros.

Le vade-mecum devant être mis à jour (à la demande d'Evelyne EUTROPE, nouvelle secrétaire de direction de l'UFR), il a été proposé qu'une nouvelle version, incluant les changements sollicités par Evelyne EUTROPE et la modification des montants des subventions pour les journées d'études, soit soumise au vote des conseillères et conseillers lors du prochain Conseil.

Vote relatif à la subvention accordée à la JE « Construction »:

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

Vote relatif à la subvention accordée à la journée Opération « Sciences et sociétés », à hauteur de 100 euros:

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

4. Points divers

- Élection des délégué·e·s de promotion :

La direction de l'UFR a indiqué qu'elle devrait transmettre la liste des délégué·e·s de promotion de l'ensemble des formations de l'UFR au Vice-Président étudiant d'ici la fin de la semaine. Elle a donc demandé aux directions de départements de lui faire remonter toutes les informations, soit par mail, soit en remplissant le document partagé qui a été déposé sur Scout (dans le groupe « Bureau UFR », onglet « Délégué·e·s de promotion ») à cet effet.

Un point a ensuite été fait sur l'avancée des élections dans les différents départements : si au DTIM et en SDL, des délégué·e·s ont été élu·e·s dans toutes les formations, dans les autres départements, le

bilan est nettement plus négatif. Le DEHHA n'a eu des candidat·e·s que pour la licence Jeunes Talents et pour le Catalan (Fabrice CORRONS avait cependant dû prolonger la période de dépôt des candidatures). Il n'y a eu aucune candidature pour la licence générale et pour le master ; les délais de dépôt des candidatures ont été augmentés, et il faudra donc attendre quelques jours pour avoir les résultats définitifs. Même constat pour le DLE : alors qu'il aurait fallu au minimum 35 délégué·e·s pour l'ensemble des formations du département, seules 6 étudiant·e·s ont candidaté. Concernant le DEMA, s'il y a eu des candidatures en Master et en L2, aucun·e étudiant·e de L1, L3 ni de Master ne s'est porté·e candidat·e. En LEA, des candidatures ont émergé dans certaines formations (notamment les formations à petits effectifs) : LEARN, Licence Pro et au sein du parcours de Communication internationale (en L3, M1 et M2) ; en L1, L2 et dans les autres parcours de L3, M1 et M2, aucun·e étudiant·e n'a candidaté.

Par ailleurs, Henri LE PRIEULT a soulevé plusieurs interrogations relatives à ces élections :

- Faut-il des délégué·e·s pour les petites promotions telles que le Master MEEF ou le parcours Anglais / Allemand, par exemple ?
- Il a été difficile de vérifier l'éligibilité des candidat·e·s et de savoir qui pouvait participer au vote, car beaucoup d'étudiant·e·s sont inscrit·e·s en anglais au titre de leur mineure. Peut-être serait-il possible d'obtenir des listes de diffusion pour les prochaines élections, afin de ne diffuser les messages qu'aux étudiant·e·s concerné·e·s ?

Régis MISSIRE, quant à lui, a signalé que, bien qu'il y ait des candidat·e·s pour l'ensemble des formations de son département, le taux de participation aux élections a été très bas.

La direction de l'UFR s'est engagée à transmettre ces remarques au VP étudiant.

- Campagne d'emploi :

Pour ce qui est de la campagne d'emploi des enseignants chercheurs, la direction de l'UR a rappelé qu'elle avait rencontré Florent HAUTEFEUILLE en septembre, et qu'elle avait demandé un nouveau rendez-vous mi-octobre pour faire le point, sans réponse à ce jour. Pour le moment, elle ne dispose donc pas d'informations supplémentaires à ce sujet.

Henri LE PRIEULT a indiqué qu'il faudrait, lors du prochain rendez-vous avec le VP CA, évoquer le sujet des lecteurs, afin d'obtenir des informations précises, un cadrage écrit. Il a précisé qu'il faut absolument que ce document soit communiqué avant janvier, date de lancement des recrutements. En outre, il a expliqué que, dans le monde anglophone, il n'existe aucun vivier de « maîtres de langue », et qu'une suppression du statut de « lecteur » serait donc très problématique pour le DEMA.

Pour rappel, la Présidence avait évoqué la création d'un statut spécifique, en fonction des besoins de nos formations, mais rien de concret n'a été acté depuis.

Les différentes directions de départements ont abondé en ce sens, et la direction de l'UFR s'est engagée à porter cette demande auprès du VP CA.

Concernant la campagne d'emploi des personnels BIATS, Pierre DE CAZALS a expliqué qu'il n'avait

eu aucun retour à ce jour, et qu'il faudrait la reformuler, et insister auprès du VP CA pour qu'elle soit entendue.

- Fonctions et missions de la référente fonctionnelle des applications de scolarité - RFAS

Pierre DE CAZALS a présenté les missions de la RFAS de l'UFR, Hélène PEREIRA. L'idée générale est que la DISCO ait des relais au niveau des UFR, pour que les problématiques des composantes soient réglées de manière plus efficace.

Tout RFAS doit être aguerri à la scolarité, même si il ne va pas mener uniquement des missions liées à la scolarité.

Ce nouveau poste a été créé également pour mener à bien de gros chantiers. Tout d'abord, en 2024, chaque UFR va pouvoir choisir entre deux projets : soit la saisie des notes par le web, soit les inscriptions pédagogiques par le web. La RFAS sera là pour coordonner ces projets. Ensuite, en 2025, il faudra mettre en place le remplacement d'Apogée par Pegase (c'est une demande de l'AMU). Là encore, il reviendra à la RFAS de mener le projet.

En outre, la RFAS devra assurer d'autres missions quotidiennes, en lien direct avec les agents de scolarité. Si, avant la création de ce poste, ces derniers contactaient Laurent MATUSZEWSKI ou Alexis VIALATTE lorsqu'ils avaient des interrogations, ils devront désormais s'adresser à Hélène PEREIRA.

Christine AUMAÎTRE a indiqué qu'à la rentrée, il avait été dit aux gestionnaires de scolarité qu'ils ne pouvaient pas solliciter la RFAS tant qu'ils n'auraient pas reçu un mail explicitant ses missions. Or, aucun mail n'a été envoyé depuis.

Christiane CARLES abonde en ce sens en demandant à ce qu'une fiche détaillée de toutes les missions de la RFAS soit communiquée à l'ensemble des personnels BIATS.

Pierre DE CAZALS a répondu qu'il pensait que le Central n'enverrait aucun mail, et qu'il s'en chargerait donc le plus rapidement possible. Il a expliqué que les gestionnaires de scolarité doivent solliciter Hélène Pereira s'ils ont des interrogations, et que si elle n'a pas la réponse, elle fera remonter la question aux responsables de la DISCO.

Yves CADOT a ensuite soulevé une question pratique : Hélène PEREIRA est partie du DLE avec du matériel du DLE, qu'elle utilise désormais sur un poste de l'UFR, ce qui signifie que le DLE a dû, à ses frais, commander un ordinateur pour la personne qui a remplacé Hélène PEREIRA.

Pierre DE CAZALS a répondu qu'il avait demandé à l'UFR de Psychologie, dans lequel travaillent désormais Samira DIDI (ancienne responsable du CLES, poste qui a été transformé par le Central en poste de RFAS) et Hélène PIERRON (ancienne secrétaire de direction de l'UFR) qui sont également parties avec les ordinateurs achetés par l'UFR, de faire un virement au DLE. Cela devrait être fait sur le prochain exercice financier.

Des débats ont eu lieu sur ce sujet : pourquoi les agents partent-ils avec l'ordinateur de la composante dans laquelle ils travaillaient, plutôt que de le laisser ? Il serait nécessaire d'établir une politique commune au sein de l'Université, pour harmoniser les pratiques.

5. Questions diverses

- Affichage des CR des Conseils d'UFR :

Christine AUMAÎTRE a expliqué qu'elle avait été sollicitée par une collègue qui s'interrogeait sur l'affichage des CR des Conseils d'UFR : un affichage papier est souhaité, afin que ces CR soient accessibles à tou·te·s. Geneviève SIFREU a elle aussi précisé qu'un affichage papier est nécessaire.

Damien ORY a précisé que l'on est censés déposer tous les CR sur le site de l'UFR (et des départements pour les Conseils de Département) ; cependant, il a indiqué que ces sites ne sont que rarement consultés.

Pierre DE CAZALS a répondu que la direction de l'UFR afficherait les CR, sur le site de l'UFR et en format papier également.

- Réorientation au semestre 2 :

Damien ORY a consulté les différentes composantes quant aux réorientations au S2. En effet, chaque composante doit faire remonter d'ici deux jours ses décisions concernant l'ouverture de places à la réorientation. Il a précisé que la Scolarité semble souhaiter que des places soient proposées à la réorientation. Le DEHHA est prêt à le faire, mais se demande s'il faut contingenter ou pas. Cette possibilité est une nouveauté : elle permet d'examiner les dossiers des étudiant·e·s qui sollicitent une réorientation et de sélectionner.

Damien ORY a également soulevé la question des mineures : il faudrait que les composantes se coordonnent pour que, si un département ouvre des places à la réorientation, certaines mineures associées en ouvrent également.

Les composantes ont échangé entre elles pour déterminer s'il était possible d'ouvrir certaines places, et s'il fallait contingenter ou non. Il est ressorti des échanges que, globalement, peu de formations ouvriraient des places, et que pour celles qui souhaitent le faire, il serait préférable de contingenter pour avoir la possibilité de sélectionner les dossiers.

Pascale SEMPÉRÉ a conclu qu'au vu des discussions, peu de mineures seraient ouvertes.

- Elections partielles Conseil d'UFR :

Émilie ALLEN a demandé comment vont s'organiser les élections partielles pour remplacer Samira DIDI au sein du Conseil. Elle s'interroge sur le cadre légal à respecter pour solliciter les collègues susceptibles de se présenter.

Pierre DE CAZALS a répondu que les membres du collège BIATS pouvaient solliciter leurs collègues et qu'il n'existait pas de cadrage spécifique.

Henri LE PRIEULT a quant à lui expliqué que nous devrions recevoir d'ici peu un courrier du Central avec les procédures à suivre et le calendrier précis de ces élections partielles.

Pascale SEMPÉRÉ a précisé que le site de l'université indiquait que les candidatures devaient être déposées avant le 13 novembre 2023.

- Retours sur l'utilisation de Mon Master :

Régis MISSIRE a demandé s'il est prévu que les composantes puissent faire remonter à la CFVU des retours sur l'utilisation de Mon Master.

Pascale SEMPÉRÉ a répondu que la direction de l'UFR créerait un document partagé afin de centraliser les remarques, avant de les faire remonter à la VP CFVU.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a rappelé que la VP CFVU a l'intention d'organiser régulièrement des Conférences des formations, et que cela peut être un lieu pertinent où faire remonter les remarques.

Compte rendu rédigé par Florence Grimal.